



# Entente Sportive Maintenon-Pierres Athlétisme (ESMPA)

« *Un club fait pour et par les athlètes !* »

## *Règlement intérieur*

**- Olympiade 2012-2016 -**

Approuvé par l'assemblée générale en date du 15 janvier 2005 et  
modifié par le comité directeur en Juin 2015

## **I/ Adhésion**

### **1 – Les obligations**

Tout adhérent doit obligatoirement fournir lors de son adhésion :

- **une cotisation dont le montant est déterminé en fonction de la catégorie (voir tableau sur la feuille d'inscription).** Celle-ci peut être revue chaque année par le comité directeur sans modification totale du règlement intérieur.
- **un certificat médical, datant de moins de 6 mois, attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition selon le type de licence.**
- **Les autorisations et documents mentionnés dans le bulletin et ses annexes**

### **2 – Inscription en cours d'année**

Les entraîneurs devront donner leur agrément à toute nouvelle inscription en cours d'année.

## **II/ Les entraînements**

### **1 – L'organisation**

- Pour que la séance soit efficace et afin de ne pas gêner la séance en cours, il est essentiel de respecter les horaires.
- Une tenue adaptée et sportive est obligatoire. Par tenue obligatoire, nous entendons :
  - un short, un cuissard ou un bas de survêtement suivant le temps
  - un t-shirt
  - des "baskets" type « training » ou « running »
  - un vêtement de pluie, une veste ou un pull suivant le temps
  - des gants et un bonnet ou un bandeau en hiver
  - pour la marche nordique : des bâtons de marche nordique, des chaussures à tiges basses, un petit sac à dos dans lequel seront rangés par exemple une petite bouteille d'eau et un coupe-vent...

Pour les entraînements nocturnes nécessitant la sortie de l'enceinte du stade, les athlètes devront être équipés d'un gilet fluorescent et d'une lampe frontale.

- Tous les entraînements doivent commencer par un échauffement collectif mené par l'entraîneur ou par un athlète.
- Les vestiaires sont destinés exclusivement au changement et à la douche. Seuls les entraîneurs pourront donner l'autorisation d'accéder aux vestiaires en cours ou à la fin de la séance.

## **2 - L'esprit**

- Le **respect** des personnes est une des valeurs du club. Le respect mutuel entre les athlètes est une évidence, mais le respect des athlètes des autres clubs sportifs est tout aussi important lorsque l'on doit cohabiter.
- L'entraîneur est une personne à laquelle se **référer**. Le respecter, c'est reconnaître son titre et accepter de suivre ses instructions. L'écoute et le dialogue doivent être privilégiés.
- Toute personne fréquentant les installations sera respectée de la même façon.
- Un simple **bonjour** est déjà une grande marque de **respect** et ne prend que quelques secondes.
- **S'entraîner** dans de bonnes conditions passe par l'utilisation raisonnée et à bon escient des installations et du matériel. L'ensemble des clubs utilisant le stade ou le gymnase a le droit d'avoir les mêmes conditions que le club d'athlétisme. C'est pourquoi, une très grande **vigilance** et un respect total des lieux et des règlements instaurés par les syndicats ou collectivités sont demandés.

- Un athlète se doit d'être **solidaire** envers ses camarades de club et peut **accompagner** et **aider** un autre lorsque celui-ci rencontre quelques difficultés d'ordre sportif ou personnel.

### ***3 - Présence des athlètes***

- L'**assiduité** aux entraînements permettra à l'athlète de trouver sa place dans le club et favorisera sa progression athlétique. De plus, un entraînement régulier permet de conserver une condition physique satisfaisante et indispensable à la compétition.
- Au début de chaque entraînement, l'athlète doit venir signaler sa présence à l'entraîneur et ne pas quitter le groupe d'entraînement sans avertir l'entraîneur ou l'encadrant.

### ***4 - Responsabilités***

- Toute personne amenant l'athlète à l'entraînement doit l'accompagner et venir le chercher jusqu'aux vestiaires. Chaque départ est signalé aux entraîneurs.
- Une autorisation parentale est obligatoire pour que l'athlète puisse rentrer tout seul. Sauf exception, l'athlète est tenu de rester jusqu'à la fin de l'entraînement (voir chap. II-1).
- Pour les mineurs, les parents indiqueront, en remplissant l'autorisation, les adultes susceptibles et autorisés à ramener leur enfant.

## **III/ Les compétitions**

### ***1 - L'engagement***

- L'engagement d'un athlète à une compétition se fera directement en ligne (via Internet) ou auprès de l'entraîneur ou du responsable des engagements.

- Aucun engagement ne pourra en principe être pris après la date limite fixée par le secrétariat.
- Un athlète ayant répondu positivement à une convocation et ne se présentant pas à celle-ci se verra contraint de rembourser les frais d'engagement (sauf exception : maladie, évènement exceptionnel).
- Pour la plupart des compétitions, une confirmation sur place est obligatoire.
- Seuls les engagements des compétitions proposées par le club seront effectués par ce dernier.
- Les athlètes véhiculés par le club ne doivent pas quitter le stade sans avoir l'accord d'un responsable du club et prévenu la personne qui les a emmenés.
- L'avis d'un entraîneur pour une autre compétition est souhaitable.
- Le respect des horaires est indispensable.
- Le port du maillot du club est obligatoire.

## **2 – L'esprit sportif**

- La participation à une compétition permet aux athlètes de se confronter aux autres, de se classer et de se surpasser. Participer à la vie d'un club, c'est aussi le représenter et défendre ses couleurs.
- Représenter un club, c'est représenter les villes de Maintenon et de Pierres mais aussi les valeurs du club. C'est pourquoi, un comportement irréprochable et une attitude sportive sont demandés lors des compétitions.
- Les officiels sont des référents qu'il faut respecter et écouter.
- Le fair-play et le respect des autres clubs sont exigés.

### **3 – L'encadrement**

- Les parents souhaitant accompagner leur enfant sont les bienvenus et très importants pour l'enfant. Cependant, les parents restent des accompagnateurs et ne sont pas des entraîneurs.
- Il faut laisser les athlètes faire leurs épreuves (ex : ne pas courir à côté) et respecter le choix et les décisions de leurs entraîneurs.
- Pour les petites catégories (Baby-Athlé, Éveil Athlé et Poussins), l'échauffement se fait en groupe et sous la responsabilité d'un entraîneur.

## **IV/ Les stages**

Durant un stage, le règlement intérieur du club s'applique également.

## **V/ Les sanctions**

### **1 - Des sanctions**

Elles pourront être appliquées, après décision du comité directeur, pour le non-respect de points prévus dans le règlement intérieur. La démarche sera la suivante :

- **Un avertissement ou un rappel oral sera fait à la personne concernée.**
- **Un avertissement ou un rappel écrit sera envoyé à la personne concernée.**

### **2 - Les exclusions**

Conformément à l'article 6 des statuts et en cas de faute grave, un membre de l'ESMP Athlétisme pourra être exclu définitivement de l'association.

Le membre sera convoqué par lettre recommandée avec AR quinze jours avant cette réunion. Cette lettre comportera les motifs de l'exclusion.

Le membre concerné devra, avant toute décision définitive, être entendu par le comité directeur afin d'être en mesure de présenter sa défense. Il pourra être assisté de la personne de son choix.

Après délibération, la décision d'exclusion sera notifiée par lettre recommandée avec AR.

L'intéressé pourra introduire un recours contre la décision devant l'Assemblée Générale qui statuera en dernier ressort.

**Quelques rappels importants qui doivent être des évidences pour chacun d'entre nous.**

Il est strictement interdit de fumer sur le stade (et fortement déconseillé de fumer tout court).

Ne pas jeter de papiers (ou autres bouteilles, gobelets, ..) sur le stade ou sur le parking adjacent. Des poubelles sont à votre disposition pour cela.